

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1860

présenté par

Mme Brulebois, Mme Boyer, M. Haury, M. Perrot et M. Reda

ARTICLE 3

I. – À la première phrase de l'alinéa 30, substituer aux mots :

« ou de stockage d'énergies renouvelables, au sens de l'article L. 211-2 du même code »

les mots :

« d'énergies renouvelables, au sens de l'article L. 211-2 du code de l'énergie, ou de stockage d'énergie ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 36, substituer aux mots :

« ou du stockage d'énergies renouvelables, au sens de l'article L. 211-2 du code de l'énergie »

les mots :

« d'énergies renouvelables, au sens de l'article L. 211-2 du code de l'énergie, ou de stockage d'énergie ».

III. – En conséquence, à l'alinéa 47, substituer aux mots :

« ou de stockage d'énergie renouvelable, au sens de l'article L. 211-2 du code de l'énergie »

les mots :

« d'énergies renouvelables, au sens de l'article L. 211-2 du code de l'énergie, ou de stockage d'énergie ».

IV. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase de l’alinéa 58 et à l’alinéa 60.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction actuelle relative au stockage d’énergie exclurait de fait les ouvrages de stockage reliés au réseau électrique, comme les stations de transfert d’énergie par pompage (STEP), installations hydroélectriques qui utilisent pourtant une ressource renouvelable.

En effet, un moyen de stockage de l’électricité relié au réseau, n’est pas stricto sensu un stockage d’énergie renouvelable puisqu’il n’est pas relié directement et exclusivement à une installation de production renouvelable.

Or, compte-tenu des besoins de stockage à venir, il sera indispensable de disposer également de ces moyens de stockage centralisés, en capacité d’absorber des surplus de production très importants, quel que soit l’endroit où ils sont produits.

De surcroît, compte tenu de la composition du mix électrique français, ces moyens sont naturellement bas-carbone et concourent à davantage de décarbonation en évitant le recours à des moyens fossiles lors des pointes de consommation.

Dans le Jura, il y a un projet de STEP important au Saut Mortier à proximité du lac de Vouglans, qui en l’état actuel des choses, mettra dix ans pour aboutir.